

Arrêté N° 2022- 293

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la licence sciences de l'éducation et de la formation, est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 05/12/2022

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER



ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2022 - 2023

Intitulé exact du diplôme :

Licence sciences de l'éducation et de la formation

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Nicolas DIVERT	mcf
Enseignant-chercheur	Marc GUIGNARD	mcf
Enseignant chercheur	Benoit URGELLI	mcf
Professionnelle	Anne HOVART	Formatrice
Professionnel	René Pierre RABAUX	Inspecteur de l'Education Nationale